Pour une approche comparative de la grammaire créole : Créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais, haïtien

Robert Damoiseau

▶ **To cite this version:**

Robert Damoiseau. Pour une approche comparative de la grammaire créole : Créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais, haïtien. Contextes et Didactiques, 2014, Grammaires créoles, 4. hal-02050093

HAL Id: hal-02050093
https://hal.univ-antilles.fr/hal-02050093

Submitted on 26 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Pour une approche comparative de la grammaire créole : Créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais, haïtien

Robert DAMOISEAU
Université des Antilles et de la Guyane

Résumé

Les analogies que révèle le fonctionnement des quatre créoles (de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, et d'Haïti), mais aussi les spécificités qui caractérisent chacun d'entre eux au sein de cet ensemble, constituent un champ d'une grande richesse pour l'analyse linguistique. A partir de faits concernant : 1) la prédication nominale, 2) la détermination nominale et la pluralisation, 3) l'expression de l'aspect, du temps et du mode, l'accent est mis ici sur l'intérêt que présente l'exploitation de ces réalités, d'une part au plan de la didactique des créoles, mais aussi dans le domaine de la didactique du français dans les pays créolophones concernés.

Mots-clés

Créoles, grammaire, comparaison, didactique, français.

Abstract

The creoles from Guadeloupe, Martinique, French Guiana and Haiti reveal similarities between them but also specific features which turn out to be valuable information for linguistic analysis. Examining closely three notions such as : 1) the nominal predication, 2) the nominal determination and pluralisation, and 3) the expression of tense, aspect and mood, this paper aims at showing how one can use them to contribute to Creole teaching but also to French teaching in the four Creole-speaking countries mentioned here.

Keywords

Creole languages, grammar, comparative approach, didactics, French.

1. Introduction[1]

Je précise tout de suite que cet intitulé pourrait valoir pour un programme d'enseignement sur une année, c'était d'ailleurs le cas pour le cursus de Master1 à l'UAG il y a peu. Mon objectif est ici seulement de vous sensibiliser à l'intérêt de la prise en compte, au plan didactique, des créoles qui constituent notre environnement direct, étant entendu que ce regard élargi est de nature à éclairer le fonctionnement du créole particulier qu'on enseigne – ou que vous enseignez. Pour illustrer ma démarche, je vais m'appuyer sur trois points :

1. La prédication nominale (dans les quatre créoles bien sûr) ;
2. La détermination nominale et la pluralisation ;
3. Quelques éléments concernant l'aspectualisation, la temporalisation, la modalisation.

2. La prédication nominale

Le type d'énoncé le plus fréquent, aussi bien en créole qu'en français et dans d'autres langues, est celui qui se fonde sur la mise en rapport des deux constituants majeurs qui sont :

- d'une part : le groupe du sujet ;
- d'autre part : le groupe du prédicat.

Le noyau du groupe du sujet est en général un nom :

CGua[2] *:* *Vwazen an mwen* (Mon voisin)

Le noyau du groupe du prédicat (ou groupe prédicatif) est le plus souvent un verbe :

achté on vwati (a acheté une voiture)

Mais pas toujours, dans la phrase :

CGua : *Vwati-lasa bel* (Cette voiture est belle).

Le noyau prédicatif est un adjectif. Mais peu importe, l'essentiel est que la phrase simple de type déclaratif la plus fréquente résulte de la mise en rapport d'un groupe sujet et d'un groupe prédicatif, cette mise en relation correspondant à ce qu'on appelle « l'opération de prédication ».

Il peut arriver que la construction de la phrase ne suive pas ce schéma *sujet-prédicat* parce que tout simplement il n'est pas nécessaire de mentionner le sujet. Pourquoi ? Parce qu'il est fourni par l'environnement immédiat des participants à l'acte de communication : c'est ce qu'on constate dans le fonctionnement de l'impératif dans les quatre créoles concernés. Dans ces quatre créoles en effet, si je dis :

CGua/CM/CGuy : *Monté !* (Monte ! / Montez !)
CH : *Monte !*

Il n'y aura aucune ambiguïté sur la ou les personne(s) dont on attend la réalisation de l'action, puisque l'emploi de la forme d'impératif va de pair avec la désignation pragmatique (par le geste ou par le regard) de l'agent/des agents pressenti(s) de l'action. Le créole exploite ici de façon optimale la situation d'énonciation : il n'exprime le sujet, ni devant le verbe, ni sur la forme verbale, contrairement au français *Monte ! Montez !*

[1] Ce texte correspond à une communication présentée au Séminaire sur l'enseignement du créole qui s'est tenu à Pointe à Pitre en 2010, ceci pour expliquer les caractéristiques « orales » du texte.
[2] *CGua : créole guadeloupéen, CGuy : créole guyanais, CH : créole haïtien, CM : créole martiniquais.*

Il y a un cas de prédication particulier que le fonctionnement des quatre créoles éclaire, c'est le cas de la prédication nominale avec emploi des « présentatifs », appelés par les linguistes fonctionnalistes, depuis Denise François, « auxiliaires de prédication ». Si le rôle prédicatif est préférentiellement assumé par un verbe, il peut aussi, dans certaines conditions, être pris en charge par un nom : la relation prédicative est alors celle qui relie

- d'une part, l'enveloppe linguistique du nom c'est-à-dire « le signifiant », ex : *frè an mwen* (7 phonèmes) ;
- et d'autre part, ce à quoi correspond ce signifiant dans la réalité, ce qu'on appelle « le référent », c'est-à-dire « mon frère » en chair et en os.

Pour établir cette relation, la langue met en œuvre ces instruments de prédication (du type *voici/voilà, il y a, c'est* en français) et qui sont très intéressants à étudier en créole, parce qu'ils présentent des caractéristiques communes, mais aussi des spécificités selon les créoles. Je me contenterai ici d'aborder l'équivalent du *c'est* français.

- dans trois des quatre créoles considérés, on a affaire à une unité *sé/se* :
  CGua : ***Sé*** *frè an mwen* (C'est mon frère)
  CM : ***Sé*** *frè-mwen*
  CH : ***Sé*** *frè mwen*

- le créole guyanais fait bande à part, puisqu'il utilise l'élément ***A*** *:*
  CGuy : ***A*** *mo frè*

Cependant, cet élément ***A*** n'est pas inconnu en créole de la Guadeloupe puisque c'est lui qui est de mise lorsqu'on introduit la négation dans l'énoncé :

CGua : ***A pa*** *frè an mwen* (Ce n'est pas mon frère)
CGuy: ***A pa*** *mo frè*
CM : ***Sé pa*** *frè-mwen*
CH : ***Se pa*** *frè mwen*

La comparaison apporte des éléments qui éclairent quant au statut de cet élément ***A*** en créole guadeloupéen, dont le fonctionnement n'est d'ailleurs pas lié obligatoirement à la négation, puisqu'on peut le trouver dans une structure comme :

CGua : ***A*** *ki misié ?* (Qui est-il, celui-là ?)

Je rappellerai, pour conclure cette première partie sur la prédication, que le fonctionnement de ***sé*** et de ***a*** est illustré par le slogan, connu depuis les événements de 2009, que je reprends ici : *« La Gwadloup* ***sé*** *tan- nou, La Gwadloup* ***a pa*** *ta-yo ».* L'introduction de la négation déclenchant l'emploi de ***a***.

3. La détermination nominale et la pluralisation

Il existe plusieurs types de déterminants nominaux, mais je voudrais parler essentiellement du déterminant appelé généralement « déterminant défini », appellation sur laquelle je vais revenir d'ailleurs. Dans les quatre créoles considérés, ce déterminant présente les caractéristiques suivantes :

1. Il est postposé au nom :
   CGua/CM : *tab-**la***
   CH : *tab **la***
   CGuy : *tab-**a***

2. C'est un instrument déictique : il sert à ancrer le référent nominal à la situation d'énonciation→ en conséquence, sa valeur déterminative est forte, souvent plus prononcée que « l'article défini »français : elle se situe à mi-chemin entre celle du défini français et du démonstratif, c'est pourquoi certains ont proposé de l'appeler « déterminant surdéfini », personnellement, j'ai proposé « déterminant spécifique ».

3. 3ème caractéristique, constatable pour trois des quatre créoles concernés : sa forme est commandée par la finale du nom qu'il détermine. Notons tout de suite que cette règle, qui est très stricte, nous allons le voir, ne vaut pas pour le créole guadeloupéen, puisque dans ce créole on a affaire à une forme unique : ***la***, quelle que soit la finale du nom qui précède :
   CGua : *tab-**la**, lanmè-**la**, moun-**la**, pwason-**la***

Dans les trois autres créoles, on constate une corrélation extrêmement rigoureuse entre cette finale et la forme du déterminant en question, mais ce qui est intéressant, c'est que ce faisceau de corrélations est plus ou moins développé selon les créoles.

Si on part du système du guadeloupéen, qui comporte une seule forme, on l'a vu, on mentionnera celui du guyanais, qui comporte deux formes : ***a*** et ***an***

- ***a*** apparaît après une consonne ou une voyelle **orale**:
  CGuy : *tab-**a*** *lanmè-**a***
- ***an*** apparaît après une consonne ou une voyelle **nasale** :
  CGuy : *moun-**an*** *pon-**an***

C'est donc sur l'opposition orale/nasale, pour ce qui est de la finale du nom, que repose le système en créole guyanais.

Dans les deux autres créoles, à savoir le martiniquais et l'haïtien, joue le même système d'opposition orale/nasale qu'en créole guyanais, mais cette opposition se combine à l'opposition consonne/voyelle (toujours pour ce qui est de la finale du nom) → il en résulte quatre possibilités fondamentales pour ces deux créoles :

1. finale=consonne (ou semi-consonne) orale→***la***
   *CM : ta**b-l**a*
   *CH : ta**b l**a*
2. finale=consonne nasale
   *CM : **lan***
   *CH : **nan***
   *CM : mou**n-lan***
   *CH : moun **nan***
3. finale=voyelle orale →***a***
   *CM : lanm**è-a***
   *CH : lanm**è a***
4. finale=voyelle nasale →***an***
   *CM : p**on-an***
   *CH : p**onan***

Je voudrais souligner deux points concernant ces phénomènes :

1) J'ai parlé de quatre possibilités fondamentales, cela signifie qu'il y en a d'autres, notamment pour le système haïtien, en relation avec des paramètres dont certains sont d'ordre socio-linguistique (mais je ne voulais pas alourdir la présentation de cet aspect du déterminant, c'est pourquoi je ne les mentionne pas ici).
2) On a affaire, avec ces variations, à des phénomènes d'ordre phonologique, qui sont à l'origine de la production de certaines **formes**→nous sommes donc dans le domaine de la morphologie, et non dans celui de la syntaxe. Pour autant, l'étude de la grammaire n'exclut pas celle de ces phénomènes.

Peut-être allez-vous me dire : « Nous, Guadeloupéens, nous avons un système qui ne présente pas de variation. A quoi bon les présenter dans notre enseignement ? » Tout dépend évidemment du niveau auquel vous enseignez : je suppose qu'en primaire, ce n'est peut-être pas conseillé.

A un autre niveau, je pense au collège, sans entrer trop dans les détails, je crois vraiment que pour sensibiliser à la notion de règle qui commande le fonctionnement de la langue, on peut se servir de ce qui se passe chez les voisins martiniquais, haïtiens ou guyanais. De même, quand on enseigne le créole martiniquais, guyanais ou haïtien, je pense qu'on peut attirer l'attention des apprenants sur la rigueur des règles qui commandent l'expression de la possession en créole guadeloupéen. D'abord, pour que ce soit clair, on mettra à part le créole guyanais, qui, des quatre créoles, est le seul à disposer de « déterminants possessifs », similaires au français, antéposés au nom :

CGuy :	***mo*** *liv,*	***to*** *liv,*	***so*** *liv,*	***nou*** *liv,*	***zot*** *liv,* ***yé*** *liv*
	(mon livre,	ton,…	son,…	notre,…	votre,… leur…)

Les trois autres créoles expriment la possession en faisant jouer au pronom personnel la fonction de complément de nom : fort logiquement, comme tout complément de nom, le pronom est placé après le nom.

CM :	*liv-**mwen**, liv-**ou***
CH :	*liv **mwen**, liv **ou** …*

La particularité du créole guadeloupéen au sein de ce groupe des trois, tient à ce que le complément du nom, comme vous le savez, est dans ce créole mis en relation avec le nom complété par l'intermédiaire de la préposition ***a*** : c'est ainsi que « le livre de Jacques » se traduit par :

*Liv **Jak**-la* en *CM*
*Liv **Jak** la* en *CH*

mais par :

*Liv **a** **Jak**-la* en *CGua*

Il est fort probable que ce ***a*** soit à mettre en relation avec le ***à***, usité en français populaire (cf. *la voiture **à** Jacques*, pour : *la voiture **de** Jacques*) et qui subsiste en français standard dans les synthèmes comme *bête **à** bon Dieu, fils **à** papa,* ou *un cousin **à** moi…*

Toujours est-il que les variations formelles de cette préposition ***a*** dans le système guadeloupéen sont parfaitement exploitables au plan didactique pour illustrer la notion de rigueur à partir des règles qui commandent la production de ces formes : il est en effet très

clair que les variations de ***a*** en ***an*** sont commandées par la présence de voyelles ou consonnes nasales dans la constitution du pronom complément. Ainsi, on aura :

- *liv* ***an m****w****en*** parce que *mwen* comporte à la fois une consonne nasale ***m*** et une voyelle nasale ***en***
- *liv a ou* → *liv* ***a****'w*
  (absence de nasalisation puisque le pronom *ou* ne comporte pas de nasale)
- *liv a I* → *liv* ***a****'y*
- *liv* ***an n****ou* **(**nasalisation parce que *nou* comporte la consonne nasale ***n*****)**
- *liv a zot* (absence de nasalisation du fait de l'absence de nasale sur le pronom)
- *liv a yo*

Au plan pédagogique, la prédictibilité de l'apparition de ***an*** se prête très bien à des exercices qui auront l'avantage de conduire les apprenants à prendre conscience de la rigueur des lois qui commandent le fonctionnement de la langue (on pourrait par exemple leur poser la question suivante : Pourquoi ne dit-on pas *liv* ***an*** *yo ?* etc…)

Au plan linguistique, je ne vous apprends rien, il est clair que c'est la règle de la nasalisation régressive, (c'est-à-dire de la droite vers la gauche), mise en évidence par J. Bernabé, qui commande ces phénomènes : il s'agit en réalité d'un processus d'anticipation. Sachant qu'il aura à prononcer une nasale sur le pronom, le locuteur met en place cette nasalisation (opération résultant de l'abaissement du voile du palais pour permettre à l'air de s'échapper par les fosses nasales en même temps que par la bouche). La mise en place de ce positionnement des organes phonatoires s'effectue dès la prononciation de la préposition.

Notons que ces processus d'anticipation existent aussi en français, mais ils ne sont pas assez réguliers pour donner naissance à des règles (j'ai relevé par ex. sur Radio Caraïbes International à la Martinique *« dans un instal le journal,* ou en 2003 sur TF1, au moment de la canicule, chez le présentateur J.P. Pernaud, *« les victumes de la canicule »).*

Il ne faut pas que tous ces faits, fort intéressants, nous fassent oublier la relation entre la détermination et la pluralisation. Ce sont deux opérations cognitives qui affectent le nom, mais dans les créoles que nous étudions, la détermination est indépendante de la pluralisation, alors que la pluralisation est liée à la détermination.

J'insiste sur le fait que dans les deux cas on a affaire à deux opérations syntaxiques, qui correspondent à un choix de la part du locuteur, et qui s'expriment par des marques, c'est-à-dire par des instruments grammaticaux affectés à ces tâches dans chaque système linguistique.

Si, dans les quatre créoles considérés, la règle commune veut que la pluralisation ne s'exerce que sur des noms préalablement déterminés, il est intéressant de constater que le marquage correspondant à cette opération n'est pas strictement identique dans les quatre créoles. En gros, on distingue deux procédures de marquage, de sorte que les quatre créoles se répartissent en deux groupes de deux : d'une part les créoles de la Guadeloupe et de la Martinique, d'autre part ceux de la Guyane et d'Haïti.

Dans le 1er groupe, la pluralisation s'exprime par ***sé*** (on dit que ***sé*** est le « marqueur »du pluriel) : mais son emploi est lié à la présence du déterminant spécifique ou du déterminant démonstratif. Ainsi le nom *liv* ne peut être pluralisé, c'est-à-dire être affecté par ***sé*** que dès lors qu'il est déterminé par *la* ou par le démonstratif *lasa* en *CGua* et *tala* en *CM.*

CG : *liv-**la** → **sé** liv-**la*** *CM :* *liv-**la** → **sé** liv-**la***
*liv-**lasa**→**sé** liv-**lasa*** *liv-**tala**→ **sé** liv-**tala***

En réalité, pour montrer que l'opération de détermination conditionne celle de pluralisation, on pourrait faire figurer une flèche, partant du déterminant vers le marqueur ***sé*** : ***sé** liv-**la**.*

Au plan cognitif, l'opération de détermination préalable à celle de pluralisation correspond à un besoin de localisation, de fixation, de repérage du référent nominal dans l'espace communicatif, ceci à l'aide des déictiques *la* ou *lasa*, ce repérage constituant le socle qui supporte la vision pluralisatrice.

Cette liaison très forte entre les deux opérations explique que l'expression du <u>générique</u>, qui suppose un <u>désancrage</u> du référent par rapport à la situation d'énonciation, ne met en œuvre aucun déterminant, et donc aucun élément pluralisateur. C'est ce qu'on trouve notamment dans tous les proverbes :

Ex : *Chien pa ka fè chat* (litt. Les chiens ne font pas des chats→Tel père, tel fils)

Dans les deux autres créoles, à savoir le guyanais et l'haïtien, la pluralisation implique également détermination, mais l'instrument pluralisateur est fourni par le pronom personnel de la pers.6 - ou en grammaire traditionnelle : de la 3ème pers. du plur. - qui est ***yé*** en *CGuy* et ***yo***en *CH*. C'est une procédure qui se constate dans plusieurs langues africaines de l'Ouest.

Cependant, il est intéressant de relever que chacun des deux créoles en question fait un usage spécifique de ce marqueur du pluriel qu'est le pronom personnel *yé/yo*. En *CGuy*, le déterminant se maintient formellement, de sorte qu'il y a une sorte d'addition des deux unités. Ainsi, on a :

CGuy : *liv-a →liv-**yé**+**a**→liv-**ya*** (après élision de ***é***)
*timoun-an→timoun-**yé**+**an**→timoun-**yan*** (après élision de **é**)

En *CH*, on note un phénomène tout à fait intéressant-déjà analysé il y a une trentaine d'années, notamment Alain Bentolila (Université de Paris V) : ce phénomène est à mettre en relation avec le principe <u>d'économie</u> qui régit le fonctionnement de la langue. Lequel est-il ?

C'est que la langue a intégré à un tel niveau la règle selon laquelle la pluralisation ne concerne que les noms préalablement déterminés qu'elle pluralise sans déterminer→l'unité ***yo*** a alors 2 valeurs :

- la valeur d'un élément pluralisateur ;
- la valeur d'un élément de détermination-en l'occurrence la valeur <u>déictique</u> de ***a*** et variantes.

CH : *liv **la**→liv **yo*** *timoun-**nan**→timoun **yo***

On parle dans ce cas, en Linguistique Fonctionnelle, « d'amalgame », le seul signifiant de ***yo*** correspondant à deux signifiés.

Au plan pédagogique, sans entrer dans les détails techniques, il me semble qu'il n'est pas sans intérêt de montrer à des élèves que tous les créoles n'expriment pas le pluriel de la même façon : de tels faits relèvent de ce que j'appellerais « la culture de base du créolophone ».

4. Eléments concernant l'aspectualisation, la temporalisation, la modalisation

Avec ces remarques, nous nous intéressons au 2ème constituant majeur de la phrase, c'est-à-dire au prédicat : nous allons partir du cas le plus fréquent, à savoir du cas où le prédicat est un verbe, même si- nous l'avons vu dans la partie 1-d'autres éléments que le verbe peuvent être prédicat.

C'est au prédicat que se rattachent les éléments comme *ka*, comme *ap (CH)*, comme *té*, comme *ké*, qui expriment l'aspect, le temps et le mode. Ces éléments constituent des systèmes, cela signifie qu'ils sont organisés de façon cohérente et stricte : ces systèmes sont appelés « systèmes aspecto-temporels et modaux »→ on parle – de système en *ka* pour les trois créoles (guadeloupéen, martiniquais, guyanais) ; et de système en *ap* pour le créole haïtien.

Je ne vais évidemment pas présenter ici chaque système dans les détails, je voudrais seulement essayer de vous sensibiliser aux similitudes qu'ils présentent, ainsi qu'à leurs spécificités les plus flagrantes.

Ces deux systèmes présentent une analogie fondamentale, à savoir qu'ils s'organisent tous les deux autour d'un axe aspectuel de type imperfectif-perfectif. Cela signifie qu'aussi bien dans les trois créoles en *ka* que dans le créole en *ap* il y a, concernant les actions et les processus, une vision structurante essentielle qui correspond à la vision aspectuelle de type imperfectif-perfectif : autrement dit, dans l'un et l'autre système, quand un locuteur utilise un verbe référant à une action ou à un processus, l' information qu'il livre en même temps qu'il utilise ce verbe concerne la question de savoir si cette action ou ce processus doit être présenté(e) – comme étant en cours de réalisation→ on a alors affaire à l'aspect imperfectif ; ou comme ayant atteint son terme→ on a alors affaire à l'aspect perfectif.

Dans les deux systèmes, pour exprimer l'aspect imperfectif, le locuteur utilise une marque spécifique :

- *ka* dans le système des Petites Antilles et de la Guyane :
  Lapli ka tonbé (litt. La pluie tombe→Il pleut)
- *ap* dans le système d'Haïti :
  Lapli ap tonbe

Pour exprimer l'aspect perfectif, le locuteur fait le choix de ne pas utiliser la marque *ka*, pour ce qui est du 1er système, ni la marque *ap* pour ce qui est du second : il choisit ce qu'on appelle la marque zéro dans chaque système :

- *CGua/CM/CGuy : Lapli Ø tonbé* (il a plu)
- *CH : Lapli Ø tonbe*

Cette opération n'est pas une opération de temporalisation, elle ne concerne pas le temps, c'est une opération de stricte aspectualisation. En effet, qu'est-ce que temporaliser ? → c'est situer ce dont on parle, sur l'axe du temps :

- soit avant le moment où l'on parle→on utilise alors le temps passé
- soit après le moment où l'on parle→on utilise alors le temps futur

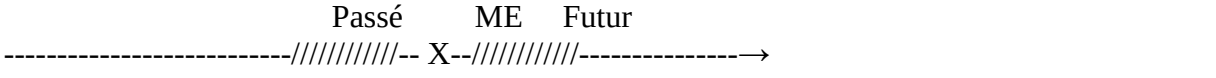

Dans chacun des deux systèmes, l'information concernant le temps, pour les verbes exprimant une action ou un processus (cf. verbes « processifs », ou « non-statifs »), n'est pas prioritaire : on pose d'abord la marque apportant l'information aspectuelle : *ka* ou Ø dans le 1er système, *ap* ou Ø dans le deuxième. Cette marque d'aspect va servir de support à la marque de temps passé par exemple, qui va venir se greffer sur la marque d'aspect. Ainsi, on aura :

- ***té ka/té Ø*** dans le 1er système :
  CGua : *Jou-lasa, lapli **té ka** tonbé anlo* / *Jou-lasa, lapli **té Ø** tonbé anlo*
  (Ce jour-là, il pleuvait beaucoup) / (Ce jour-là, il avait beaucoup plu)
- ***te ap→t ap/te Ø*** dans le 2ème (celui du *CH*) :
  CH : *Jou sa a, lapli **t ap** tonbe anpil / Jou sa a, lapli **te Ø** tonbe anpil*

Il y a donc parallélisme dans le fonctionnement des deux systèmes. Au plan pédagogique, ce parallélisme peut aider dans la présentation de ce qu'est la démarche aspectuelle d'une part, la démarche temporelle de l'autre. Je dirai même que la grande lisibilité du fonctionnement du créole sur ce point peut servir pour expliquer ces mêmes notions dans d'autres langues : je pense notamment à l'apport des créoles dans la démarche d'enseignement du français.

Il est clair que l'imparfait français véhicule également deux informations : dans *il pleuvait,* nous avons :

- une information concernant l'aspect : le processus est présenté dans son déroulement→ aspect imperfectif ;
- une information concernant le temps : le déroulement de ce processus est situé antérieurement au moment où l'on parle→ temps passé.

Seulement, dans la forme française, on n'a qu'une marque, c'est la terminaison *(v)ai,* qui est porteuse de ces deux informations, d'où leur lisibilité réduite dans cette langue alors qu'elles apparaissent clairement en créole→l'alliance des créoles peut donc servir de façon efficace l'enseignement du français.

Revenons aux deux systèmes créoles. Ils présentent, nous l'avons vu, des analogies basiques : opposition imperfectif-perfectif, priorité de la vision aspectuelle sur la vision temporelle. Ils montrent aussi une différence importante : cette différence concerne l'étendue du domaine d'emploi de la marque de l'aspect imperfectif dans chacun des deux systèmes.

Dans le système des créoles guadeloupéen, martiniquais et guyanais, la marque ***ka*** couvre tout le champ de ce qu'on pourrait appeler « l'imperfectif étendu », qui correspond à 3 valeurs :

1. la valeur progressive, dans :
   CGua/CM/CGuy : *Gadé ! Lapli ka tonbé*
   (Regarde ! Il pleut)

On se trouve ici dans le cadre d'une coïncidence stricte entre l'énoncé et la situation d'énonciation (équivalent de la forme en *ing* de l'anglais +le verbe être : *It's raining*).

2. la valeur itérative, dans :
   CGu : *a Iv sé on moun ki ka lévé bonnè*
   CM : *Iv sé an moun ki ka lévé bonne*
   CGuy : *Iv a roun moun ki ka lévé bonnè*
   (Yves est quelqu'un qui se lève tôt)

3. la valeur générale, qu'on trouve par définition dans les proverbes :
   CGua/CM : *Chien pa ka fè ch*
   CGuy : *Wara pa ka fè maripa*

Dans les cas 2 et 3, on est toujours dans le cadre de l'aspect imperfectif : l'action est présentée comme inachevée, mais son déroulement ne coïncide pas forcément avec le moment d'énonciation.

C'est précisément sur ce point que le système haïtien marque sa différence : en créole haïtien en effet, la marque de l'aspect imperfectif, ***ap***, a une valeur strictement progressive→c'est ainsi que l'équivalent du proverbe précédent ne fait pas apparaître de marque devant le verbe :

CH : Joumou pa donnen kalbas
(litt. Le giraumon ne donne pas de calebasse)
(d'où l'intérêt pédagogique que présente la comparaison des proverbes).

Le fait que dans le système haïtien, la vision imperfective soit centrée sur le progressif entraîne deux types de conséquences en ce qui concerne l'organisation interne de ce système :

- 1ère conséquence : l'expression de l'itération et de la généralité est prise en charge par l'absence de toute marque devant le verbe, comme on le constate devant le verbe *donnen* dans l'exemple précédent, ou, comme dans des énoncés courants, du type :
  CH : Ayisyen manje diri djondjon
  (Les Haïtiens mangent du riz avec du djondjon= variété de champignons))
- 2ème conséquence – point important du point de vue de l'économie dans le fonctionnement de la langue- : du fait de son emploi restreint en tant que marque d'aspect à stricte valeur progressive, ***ap*** est affecté par la langue à un autre emploi, qui est celui de l'expression du temps futur. Ces deux types d'emploi, d'une part : expression de l'aspect imperfectif à valeur progressive, et d'autre part : expression du temps futur, rendent son utilisation et sa perception délicates chez les créolophones non-Haïtiens→c'est peut-être pour cette raison que les Guyanais désignent les Haïtiens par l'appellation « *les map* », tant cette forme leur semble fréquente et étrange quand ils entendent parler les Haïtiens.

On se rappelle que la temporalisation est l'opération qui consiste à présenter ce qu'on dit, en quelque sorte « en décalage »par rapport au moment d'énonciation, en le plaçant soit avant (dans ce cas on est dans l'expression du passé), soit après (dans ce cas on est dans l'expression du futur).

Il faut avoir également présent à l'esprit le fait que le fonctionnement de ***ap*** comme marque d'aspect à valeur progressive suppose que le déroulement de l'action ou du processus exprimé par le verbe coïncide étroitement avec la situation d'énonciation (c'est-à-dire en gros le lieu où est prononcé le message et le moment où il est émis). C'est ainsi que dans notre exemple :

*CH : Gade ! Lapli **ap** tonbe*

Le déroulement du processus est constatable là où la phrase est produite et au moment où elle est prononcée. Or, dès lors que ce constat n'est pas possible, c'est-à-dire dès lors que le principe de coïncidence entre énoncé et situation d'énonciation est rompu, l'énoncé *Lapli **ap** tonbe* réfère non pas à un processus en cours mais à un processus à venir *(*cf. *Il pleuvra)*. C'est ainsi que s'opère, de façon pragmatique, le glissement du fonctionnement aspectuel de ***ap*** vers son fonctionnement temporel.

Il faut préciser qu'en relation avec sa valeur première de marque d'aspect progressif, ***ap*** exprime un futur certain, correspondant à une implication de la part de celui qui parle. Ainsi :

CH : *M **ap** vini*
rend compte d'un engagement de la part de la personne qui parle, alors que la marque ***a*** (et ses variantes ***va*** et ***ava***) exprime un futur éventuel :

CH : *M **a** vini (si m gen tan)*
Je viendrai (si j'ai le temps)

Avec ces phénomènes de prise en charge de son énoncé par l'énonciateur (cf. l'emploi de *ap* pour le futur certain), ou au contraire de prise de distance par rapport à son énoncé (cf. l'emploi de ***a*** pour le futur éventuel) nous sommes déjà dans le domaine de la modalisation .

L'étude du conditionnel, forme à valeur modale s'il en est, révèle une belle régularité dans les systèmes aspecto-temporels et modaux des créoles concernés. Dans ces deux systèmes en effet, l'expression du conditionnel s'effectue selon la même procédure, à savoir la mise en œuvre :

- d'une part de la marque du futur ;
- d'autre part de la marque du passé.

CGua : *Si mwen té ni lahan, mwen **té ké** achté on vwati*
CM : *Si mwen té ni lajan, mwen **té ké** achté an loto*
CGuy : *Si mo té gen soumaké, mo **té ké** achté oun loto*
CH : *Si mwen te gen kòb, mwen **ta/t ap** achte yon machin*
(Si j'avais de l'argent, j'achèterais une voiture)

La marque du futur (***ké*** pour les créoles des Antilles et de la Guyane, ***a*** ou ***ap*** pour le créole d'Haïti), indique que le locuteur effectue une visée, une projection : on retrouve là le sens premier du futur.

La marque du passé : (***té*** dans les 2 systèmes) indique que cette visée est coupée de la situation d'énonciation, donc de la réalité. Il résulte de cette alliance un effet de sens correspondant à l'irréel : le locuteur indique qu'il envisage bien l'achat, mais que cet achat est situé dans un avenir incertain. Par là-même, il modalise, c'est-à-dire qu'il tempère fortement son implication.

Ce qu'il faut souligner, c'est que pour le conditionnel, comme pour l'imparfait vu tout à l'heure, la lisibilité qu'offre les créoles peut être mise à profit dans la comparaison avec le français : la forme *achète **r ais*** résulte également de l'alliance de la marque du futur, ***r***, et de celle du passé, et plus spécifiquement, de l'imparfait, cette alliance produisant le même effet de sens qu'en créole, à savoir que la projection effectuée relève de l'imaginaire : la différence, c'est que les 2 marques sont beaucoup plus nettement perceptibles en créole qu'en français.

5. Conclusion

Je terminerai en essayant de rapporter ces considérations au plan pédagogique. Je pense que dans la configuration géographique et culturelle qui est celle de ces pays, l'enseignement de la grammaire créole a véritablement à gagner dans son élargissement aux créoles environnants :

- d'abord, je dirai que c'est une question de respect envers les locuteurs des autres créoles qui vivent dans nos pays et dont les enfants fréquentent nos écoles ;

- ensuite, au strict plan pédagogique : on sait que la comparaison, si elle est maîtrisée, renforce la démarche d'enseignement dans la mesure où elle aide à situer les notions traitées dans un ensemble. Et cet ensemble, il est vivant, il nous est fourni par la réalité : ce sont les créoles à base lexicale française de la zone américano-caraïbe, ensemble qui permet l'intercompréhension, mais dans lequel chaque constituant a, en quelque sorte sa personnalité.

Evidemment, il faut que cette démarche comparative soit maîtrisée, cela implique qu'il faille adapter la comparaison au niveau des apprenants : il ne s'agit pas de venir faire le savant devant des élèves de collège en leur assénant des notions théoriques qui vont les dissuader d'apprendre. Sur ce point, je fais confiance au sens pédagogique des enseignants.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement du français à des apprenants créolophones, il est clair que sur de nombreux points, l'alliance des créoles ne peut que renforcer ce que j'appellerais « l'interpellation » du français, tant ce qui est quelquefois rendu obscur par la morphologie, en français, est plus lisible à partir de la mise en commun des créoles à base lexicale française qui nous entourent.

Références bibliographiques

Bernabé, J. (2003). *Précis de syntaxe créole*. Ibis Rouge Editions, Presses universitaires créoles/GEREC F.

Costaouec, D. et Guérin, F. (2007). *Syntaxe fonctionnelle, théories et exercices*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Damoiseau, R. (1999). *Eléments de grammaire comparée français-créole martiniquais*. Ibis Rouge/Presses universitaires créoles/GEREC F.

Damoiseau, R. (2003). *Eléments de grammaire comparée français-créole guyanais*. Ibis Rouge/Presses universitaires créoles/GEREC F

Damoiseau, R. (2005). *Eléments de grammaire comparée français-créole haïtien.* Ibis Rouge/Presses universitaires créoles/GEREC F.

Damoiseau, R. (2012). *Syntaxe créole comparée (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Haïti).* SCEREN/KARTHALA

Hazaël-Massieux, G. (1996). *Les créoles, Problèmes de genèse et de description.* Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.

Jeannot-Fourcaud, B. (2003). *De l'opposition verbo-nominale en créole martiniquais, Approche fonctionnaliste*. Thèse de Doctorat non publiée. Paris : Université Paris V.

Martinet, A. (1985). *Syntaxe générale*. Paris : Aramand Colin.

Pompilus, P. (1973). *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien*. Port au Prince : Editions Caraïbes.

Saint-Jacques Fauquenoy, M. (1972). *Analyse structurale du créole guyanais*. Paris : Klincksieck.

Valdman, A. (1978). *Le Créole : structure, statut, origine*. Paris : Klincksieck.